

AUTRES OPÉRATIONS**FUSIONS ET SCISSIONS****CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES**

Société coopérative à capital et personnel variables au capital actuel de 70 658 206,25 euros.
Siège social : 15-17, rue Paul Claudel, 38100 Grenoble.
402 121 958 R.C.S. Grenoble.
(Absorbante).

SCI DU VIVARAIS

Société civile immobilière au capital de 2 486 177 euros.
Siège social : avenue de l'Europe Unie, Privas (Ardèche).
313 790 693 RCS Aubenas.
(Absorbée).

SCI HAUTES FAVENTINES

Société civile immobilière au capital de 1 094 400 euros.
Siège social : 290, rue des Faventines, Valence (Drôme).
313 384 109 RCS Romans.
(Absorbée).

SCI CREAGRISERE

Société civile immobilière au capital de 3 200 euros.
Siège social : 15-17, rue Paul Claudel, Grenoble (Isère).
310 325 048 RCS Grenoble.
(Absorbée).

Avis de réalisation de trois fusions

L'assemblée générale mixte de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel SUD RHONE ALPES du 30 mars 2010 a :

– approuvé les trois projets de fusion, signés avec la SCI du VIVARAIS au capital de 2 486 177 euros, dont le siège social est sis à Privas (Ardèche), Avenue de l'Europe Unie, immatriculée 313 790 693 RCS AUBENAS, la SCI HAUTES FAVENTINES au capital de 1 094 400 euros, dont le siège social est sis à Valence (Drôme), 290, rue Faventines immatriculée 313 384 109 RCS ROMANS et la SCI CREAGRISERE, au capital de 3 200 euros, dont le siège social est sis à Grenoble (Isère), 15-17, rue Paul Claudel immatriculée 310 325 048 RCS GRENOBLE, par voie d'absorption sans augmentation du capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel SUD RHONE ALPES conformément aux dispositions des articles 1844-4 du Code civil et L.236-11 du Code de commerce ;

– décidé que les fusions et corrélativement les dissolutions des SCI du VIVARAIS, HAUTES FAVENTINES et CREAGRISERE étaient définitives, les opérations étant réalisées à l'issue de ladite assemblée, les SCI du VIVARAIS, HAUTES FAVENTINES et CREAGRISERE se trouvant dissoutes de plein droit ce même jour, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

*Pour avis,
Le Président du conseil d'administration.*